

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 23 septembre 2025 à 18 heures 30

2025-09-01 Validation compte-rendu Séance du 20 mai 2025

Le compte-rendu de réunion du 20 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

2025-09-02 Informations décisions prises en application de l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises :

Budget Général

Nom de l'Entreprise	Désignation des travaux	Prix TTC	Compte	Section
Marbrerie TANIER	Monument funéraire Roger BILLEY	3.247,75 €	2116	I
Protection Civile	Mission sécurité fête patronale	1.086,48€	6232	F
ND Prestation	Sonorisation feu d'artifice 14 juillet 2025	1.707,60 €	6232	F
ND Prestation	Soirée DJ avec canon à mousse fête patronale	4.794,00 €	6232	F
AM Pyrotechnie	Spectacle 14/07/2025	11.500,00 €	6232	F
AM Pyrotechnie	Spectacle Fête patronale	2.500,00 €	6232	F
BARTHE SASU	Potelets	1.053,91 €	2152	I
DEMONGEOT	Remplacement candélabre Sous les Roches	2.940,00 €	61558	F
ETG	Mise en place nouveau système téléphonique	5.688,00 €	2188-112	I
INTERSPORT	Trophées + coupes	133,80 €	6232	F
Nom de l'Entreprise	Désignation des travaux	Prix TTC	Compte	Section
Jura Pêche Développement	Intervention pêche électrique de sauvegarde	4.212,00 €	615231	F
Publicité LEPEUT	Vitrophanie bâtiment Mairie	1.308,00 €	615221	F
MANUTHAN	Poubelles PDJ	4.114 ,70 €	2188-101	I
SANITEL	Câble souple industriel + bloc multiprise pour festivités	1.149,08 €	2188	I
SLTP	Démolition hangar Rue de la Petite Croix	17.686,20 €	2151	I

QUADIENT	Location annuelle machine à affranchir	1.056,97 €	6261	F
Solution Prévention	Sécurité Fête patronale	2.903,00 €	6232	F

Budget Autonome Groupe Médical

Nom de l'Entreprise	Désignation des travaux	Prix TTC en €	Compte	Section
Extincteurs FEUVRIER	Equipement RDJ	549,38 €	2313	I

2025-09-03 Affaire SIDEDEC : Effacement Rural Rue Thibert

Monsieur le Maire expose :

Le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEDEC) envisage d'intervenir sur le réseau de distribution d'électricité implanté sur la Collectivité, pour réaliser l'opération :

Effacement rural : Rue Thibert

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de modifier en conséquence les installations d'éclairage public. Une subvention pourrait être sollicitée du SIDEDEC dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Les travaux comportant l'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité impliquent également la mise en souterrain des lignes de communications électroniques existantes, notamment celles d'Orange, avec la réalisation des infrastructures correspondantes. Dans le cadre des dispositions de l'article L. 1425-1 du CGCT, la Collectivité accepte de prendre en charge la réalisation des installations souterraines de communications électroniques, afin notamment de favoriser un renforcement des réseaux de communications électroniques et une rationalisation des coûts et de l'occupation du domaine public. Le SIDEDEC est propriétaire des fourreaux et infrastructures correspondantes, dont il assume les coûts de gestion, et met en place avec Orange (ou autre opérateur) L'opération de mise en souterrain des réseaux secs concerne deux maîtres d'ouvrages :

- le SIDEDEC pour les travaux sur le réseau de distribution d'électricité et les réseaux de télécommunications ;
- la Collectivité pour les travaux d'éclairage public.

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE L'OPERATION en € TTC	PARTICIPATIONS en €	MONTANT SIDEDEC en €	PARTICIPATION COLLECTIVITE en €	AVANCE DE LA COLLECTIVITE SUR PARTICIPATION
RESEAU ELECTRIQUE	168 399,07 Plafonné à 70 000,00 HT	TVA Récupérable : 25 823,80	53 690,00	88 885,27	71 110,00
ECLAIRAGE PUBLIC	39 538,05 Plafonné à 15 120,00	-	3 780,00	35 758,05	28 610,00
INFRASTRUCTURE TELEPHONIQUE	18 520,60	TVA Récupérable : 2 840,11	3 136,10	12 544,39	10 040,00
Montant total	226 457,72	-	60 606,10	137 187,71	109 760,00

Ainsi que les modalités de versement la participation financière de la collectivité précisées à l'article 4.3 de la convention :

- 80% à la date exécutoire de la présente convention ;
- 20% à l'achèvement des travaux.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2025-09-04 Acceptation legs

Monsieur le Maire expose que, selon les termes de l'article L2242-1 du Code Général des Collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur l'acceptation pour la commune du legs de Monsieur Roger BILLEY.

Le décompte provisoire de la succession se compose de :

Actif immobilier maison à usage habitation – 16 rue du Château, estimée par le notaire à 160.000,00 €

Actif bancaire : 28.769,30 €

Passif : 12.033,63 €

Actif net : 16.735,67 €

Au vu des éléments transmis par le notaire en charge de la succession, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le legs de Monsieur Roger BILLEY
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tous documents s'y rapportant et supporter les frais pouvant en découler.

2025-09-05 Participation financière de la commune construction salle multisport

Conformément au plan de financement définitif présenté par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole arrêté à un montant définitif de 1.224.087,00 Euros pour la construction de la salle multisport,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du 26 juin 2025, par laquelle elle arrête à la somme de 612.043,00 Euros la participation de la commune de Rochefort-sur-Nenon, soit 50 % du coût net de l'opération qui s'établit à 1.224.087,00 Euros,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement de la somme de 612.043,00 Euros correspondant à la participation de la commune et à signer tout document afférent à ce dossier.

2025-09-06 Projet de bail Groupe TDF suite à changement parcelle installation antenne-relais

VU la délibération n°2024-07-05, par laquelle le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer un accord de principe reconnaissant être en pourparlers avec TDF, aux fins de permettre à ce groupe d'installer un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications sur un terrain communal,

L'installation à prévoir sera finalement sur la parcelle cadastrée section AC n°173, d'une superficie globale de 814 m².

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail qui sera établi entre les parties et toutes pièces relatives à ce dossier.

2025-09-07 Convention occupation domaine public communal mobiliers urbains

La question sera réexaminée lors d'un prochain Conseil Municipal

2025-09-08 Décision Modificative Budget Groupe Médical

Monsieur le Maire présente la décision modificative n° 2 au budget autonome du Groupe Médical :

Remboursement en 2025 Avance Lot 1

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313 : Constructions (en cours)	0.00 €	5 335.18 €	0.00 €	0.00 €
R-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 335.18 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	5 335.18 €	0.00 €	5 335.18 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	5 335.18 €	0.00 €	5 335.18 €
Total Général		5 335.18 €		5 335.18 €

2025-09-09 Taxes ordures ménagères 2025 logements communaux

La Commune s'étant acquittée des cotisations relatives à la taxe d'ordures ménagères avec les taxes foncières, le Conseil Municipal décide de répartir la taxe d'ordures ménagères comme suit :

	Taux	TOM	
5 rue du 11 novembre	9.41 %	339.00 €	2 logements
2 rue des fleurs	9.41 %	531.00 €	5 logements
9 impasse de la Millière	9.41 %	371.00 €	3 logements

2 impasse de la Tour	9.41 %	121.00 €	1 logement
4 impasse de la Tour	9.41 %	285.00 €	2 logements
6 impasse de la Tour	9.41 %	102.00 €	2 locaux prof.
8 impasse de la tour	9.41 %	485.00 €	3 logements
14 rue de l'Ecluse	9.41 %	665.00 €	7 logements
1 rue de la Bergerie	9.41%	74.00 €	1 logement

Dans le cadre de la convention de gestion La Maison Pour Tous effectuera la répartition de ces charges 2 973 € auprès des locataires des logements 5 rue du 11 novembre, 2 rue des Fleurs, 9 Impasse de la Millière, logements 2 – 4 - 6 - 8 Impasse de La Tour, 14 rue de l'Ecluse, 1 rue de la Bergerie, suivant la superficie de chaque appartement et local.

Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire à effectuer un titre auprès de :

- SIP de Rochefort-sur-Nenon d'un montant de 21 €

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier, pour un montant total de 2 994 €.

2025-09-10 Attribution cartes-cadeaux pour Noël des enfants de 9 et 10 ans

Considérant la nécessité de s'adapter aux besoins changeants des enfants de 9 et 10 ans,

Le conseil municipal décide

- le maintien de l'octroi d'un jouet pour les enfants de 0 à 8 ans qui continueront à recevoir un jouet offert par la commune conformément aux années précédentes
- d'instaurer un système de cartes-cadeaux pour les enfants de 9 et 10 ans : ce système permettra à ces enfants de choisir un cadeau selon leurs goûts et leurs intérêts, tout en respectant un budget déterminé par la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ces dispositions entreront en vigueur à compter de cette année 2025.

2025-09-11 Demande Association de Chasse

Considérant que :

L'ACCA a exprimé le besoin d'installer une cabane sur une parcelle dont la désignation cadastrale est : AS2

Lieu-dit : Bois d'Ebe-Sud

Surface occupée : 100 m²

Que cette installation permettra de favoriser les activités de chasse et de gestion des espaces,

Que la commune souhaite soutenir cette initiative en autorisant l'occupation temporaire de la parcelle désignée,

Que l'ACCA a sollicité une subvention exceptionnelle pour aider à financer ce projet,

Le Conseil Municipal Décide :

- d'accorder une subvention fixée à 5.000,00 € à l'ACCA, sur présentation des factures justifiant les dépenses engagées
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention et tous documents relatifs à ce dossier

2025-09-12 Règlement affouage 2025-2026 Forêt Rochefort-sur-Nenon

Monsieur le Maire présente le règlement d'affouage pour l'hiver 2025-2026 concernant la forêt communale de Rochefort.

Le Conseil Municipal valide le règlement qui sera porté à la connaissance des affouagistes.

2025-09-13 Subvention complémentaire FCRA organisation 14 juillet

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association organisatrice du 14/07/2025 :

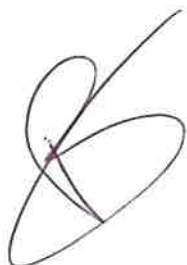
Nom de l'Association	Objet	Compte	Montant
FCRA	Subvention complémentaire 14 juillet 2024	6232	1476,00 €

Questions diverses

- 14 juillet 2026 : Voir pour prestation Sécurité auprès de la Société Solution Prévention + Orchestre MIRANDA pour 2026
- Remerciements Grand Dole Rugby

- L'opération Brioches se déroulera dans la semaine du 06 au 10 octobre 2025
- Pot fleurissement 2025 : la date est programmée au mercredi 15 octobre 2025
- Prise de connaissance d'un courriel de dermatologues cherchant à acheter un terrain ou des locaux pour leur activité : une rencontre leur sera proposée

Le Secrétaire,
Maxime BREVOT-CHOPLIN



Le Maire
Gérard FERNOUX-COUTENET

